



Grand excès de vitesse en agglomération

Par **cacahuette**, le **26/02/2009** à **17:36**

Bonjour, voici mon histoire:rnJ'ai reçu le 11 février 2009 une convocation à la gendarmerie pour un excès de vitesse : 106 ramené à 100km/h au lieu de 50km/h. Cette infraction a eu lieu le 19 octobre 2008 soit une semaine après l'achat de la voiture. La photo a été prise de dos, on ne voit pas qui est au volant. J'ai dit au gendarme que je ne savais pas qui avait fait l'infraction car c'était un week end ou tout nos amis (garçons) ont voulu essayé ce véhicule car il s'agit d'un modèle GTI(cela les a fait fantasmé) mais vu qu'il fallait bien que quelqu'un soit nommé j'ai accepté de figurer sur le PV : je suis incapable de dire qui était au volant au moment où la voiture a été flachée!!! Je passe au tribunal de police le 26 mars et je ne sais pas si je dois avouer au juge que je n'étais pas au volant ce jour-là, j'ai peur qu'on me dise que j'ai fait une fausse déclaration et qu'on me punisse encore plus fort!!rnJe sais qu'elles sont les peines encourues, j'ai même déjà assisté à des audiences publiques afin de dédramatiser mon passage au tribunal car je suis consciente que le juge va me faire passer pour une criminelle de la route! Comment faire pour atténuer la suspension et/ou l'amende?rnSi je prend un avocat je ne veux pas que ça me coûte plus cher que la dite amende!!!rnMerci de bien vouloir m'orienter et poser moi toutes vos questions si vous voulez plus de précisions.

Par **Tisuisse**, le **27/02/2009** à **08:14**

Bonjour,rrnVous avez lu, semble-t-il, le post-it de ce forum relatif aux excès de vitesse, donc vous savez, sur le plan des sanctions, à quoi vous en tenir.rrnVous avez la possibilité de revenir, face au juge, sur vos déclarations précédentes et maintenir le fait que vous ne saviez pas à qui vous aviez, à ce moment là, prêté votre voiture. Maintenant, nul ne peut savoir quel sera le montant de l'amende, laquelle peut atteindre 1.500 €, par rapport au coût d'un avocat. A vous de voir.

Par **cacahuette**, le **27/02/2009** à **09:49**

tout d'abord merci d'avoir pris le temps de répondre.
Vous pensez donc que le juge n'aggravera pas la sanction si je reviens sur la déclaration que j'ai signée comme quoi j'admettais être au volant de la voiture ce jour là?
merci.

Par **Tisuisse**, le **27/02/2009** à **10:27**

Les sanctions sont expliquées dans mon post sur les excès de vitesse (en tête de liste des messages du présent forum).